

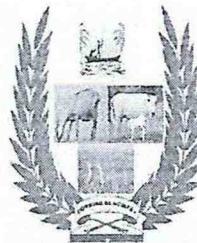
REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE GOULFEY

COMMISSION ITERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

GOULFEY COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD

Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Goulfey

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/C-
GFEY/CIPM/2025 du 05/06/2025
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE DEUX (02) MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE
NGARDOUGOU BANGAR ET ABOUNDROUA, DANS LA COMMUNE DE GOULFEY,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

*Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de Goulfey
CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Goulfey
Exercice budgétaire : 2025*

Objet de l'Appel d'Offres : Travaux de construction de deux (02) Mini adductions d'eau potable dans les localités de NGARDOUGOU BANGAR – Lot 1 et ABOUNDROUA – Lot 2 , dans la commune de Goulfey, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEPAT de l'exercice 2025, le Maire de la commune de Goulfey, Autorité contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) Mini adductions d'eau potable dans les localités de NGARDOUGOU BANGAR et ABOUNDROUA, dans la commune de Goulfey, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les Études géophysiques et implantation du forage ;
- L'installation de chantier ;
- La foration et équipement du forage ;
- Le développement et les essais de débit du forage ;
- La construction du réservoir de stockage d'eau ;
- La construction d'une borne fontaine à deux robinets ;
- La fourniture et pose des canalisations ;

- La fourniture et pose des plaques solaires ;
- L'analyse et traitement de l'eau produite ;
- La fourniture et pose d'une pompe à énergie solaire ;
- La formation d'un technicien et livraison au comité de gestion d'un kit d'entretien ;
- la prise en compte des aspects socio-environnementaux ;
- L'élaboration des rapports des études géophysiques, du projet d'exécution des travaux et du plan de recollement, tels que décrit dans le présent CCTP.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cinquante Millions (50 000 000) FCFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois (03)** mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets dans le domaine des forages. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire : **59 94 195 05 110000 523412 337**

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce dossier d'appel d'offres est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission accompagnée du reçu de la CDEC, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et dont le montant s'élève à un million (1 000 000) francs CFA ; *il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.* L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Général de la commune de Goulfey, téléphone, 693429737 dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat Général de la commune de Goulfey, téléphone, 693429737 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de cinquante mille (50 000) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de Goulfey

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Goulfey au plus tard le 25/06/2025 à 13 heures et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°010/AONO/C-GFEY/CIPM/2025 DU
05/06/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX
(02) MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE NGARDOUGOUM BANGAR ET
ABOUDROUA, DANS LA COMMUNE DE GOULFEY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD**

Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de Goulfey

CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Goulfey

Exercice budgétaire : 2025

Du

*Objet de l'Appel d'Offres : Travaux de construction de deux (02) Mini adductions d'eau potable avec abreuvoirs dans les localités de NGARDOUGOUM BANGAR et ABOUDROUA, dans la Commune de Goulfey, Département du Logone et Chari. Région de l'Extreme-Nord
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables:

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 25/06/2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de Goulfey, dans la salle de réunion de la commune de Goulfey.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

- ✓ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- ✓ de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ✓ de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ✓ de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ✓ la présentation de l'offre ;
- ✓ les références du soumissionnaire ;
- ✓ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- ✓ la qualification et l'expérience du personnel ;
- ✓ les moyens logistiques ;
- ✓ la méthodologie.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la commune de Goulfey (SIGAMP), téléphone, 693 42 97 37

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 22201696 ou le MO/MOD au numéro 696454860.

Copies :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/C (pour information)
- PRESIDIUM CIPM/C (pour information)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES

Goulfey, le 05 JUIN 2025
Le Maire de la commune de Goulfey
(Autorité Contractante)

